



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DANS LA 8<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 14 décembre 2022

Par décret du 9 décembre 2022, les électeurs de la huitième circonscription législative du Pas-de-Calais sont convoqués **le dimanche 22 janvier 2023 et, en cas de second tour, le dimanche 29 janvier 2023**, en vue de procéder à l'élection du député de leur circonscription à l'Assemblée nationale.

#### - 1er tour de scrutin :

Les candidatures seront déposées à la préfecture du Pas-de-Calais (bureau des élections et des associations, rue Ferdinand Buisson, 62 000 ARRAS), du 26 au 30 décembre 2022 inclus de 9h à 12h et de 14 à 16h30 (jusqu'à 18h le 30 décembre 2022).

Aucun autre mode de dépôt, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique n'est admis. Les candidats sont invités à ne pas attendre les derniers jours de la période de dépôt des candidatures pour déposer leur dossier en préfecture, afin de pouvoir au besoin compléter leur dossier dans les délais impartis.

#### - 2e tour de scrutin :

Les candidatures seront déposées les 23 et 24 janvier 2023 de 9h à 12h et de 14 à 18h.

Les formulaires de candidature sont disponibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-politiques-et-professionnelles/Elections-politiques/Elections-legislatives/Legislativ-partielle-dans-la-8eme-circonscription>

#### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



@prefetpasdecals



@prefet62